

FCM

FONDATION DU CREDIT MUTUEL  
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



# Ensemble, reconstruisons **Haiti**



## Que s'est-il passé depuis le séisme ?

Le séisme du 12 janvier 2010 a ravagé Haïti, fait 300 000 victimes et mis à la rue près d'un million de personnes. L'épidémie de choléra, la récurrence des cyclones et les problèmes d'hygiène sont autant de facteurs aggravants.

La solidarité internationale a permis de répondre à la situation d'urgence, mais l'état du pays reste critique du fait de la superposition des problèmes (politiques, économiques, sociaux, éducatifs, environnementaux...).

Malgré la présence de 3 000 ONG sur le terrain, tout reste encore à faire. En matière de reconstruction, le programme du Crédit Mutuel est actuellement le seul programme d'urbanisme structuré et pérenne à voir le jour.

Grâce à vous, sur les 6 millions d'euros nécessaires à la réalisation de ces deux programmes, la Fondation du Crédit Mutuel a collecté plus de **2,5 millions d'€**



## Que fait la Fondation du Crédit Mutuel de l'argent collecté ?

*Les dons ont été affectés à l'association « Saint-Martin Avenir et Développement/solidarité Haïti » pour la mise en œuvre et le suivi de deux programmes :*

### Hôpital français de Port-au-Prince

D'une part, vos dons ont permis à l'Hôpital français de continuer à travailler en assurant les frais de fonctionnement (accueil des malades, salaires, achats de médicaments et de matériel) durant une année pleine. D'autre part, ils ont financé la reconstruction des parties endommagées de l'Hôpital ainsi que la construction de nouveaux bâtiments dans le respect des normes parasismiques et anticycloniques.

A ce jour et grâce à vous, l'Hôpital français a retrouvé son rythme de croisière et sera bientôt le premier hôpital privé d'Haïti. Il constitue une référence en matière d'accueil et de service aux malades.





## Lafiteau : un nouveau quartier d'habitations

Le second projet vise à l'urbanisation et la construction de 154 logements à dix kilomètres de la capitale, sur une zone foncière appartenant à l'Hôpital français.

Ces habitations permettront de reloger en priorité les salariés de l'hôpital qui deviendront à terme propriétaires. Un règlement contractuel sur l'occupation des logements et l'accession à la propriété doit être signé dès l'accession. Les enfants du personnel de l'Hôpital français qui résideront dans ces logements pourront être scolarisés dans l'école de Lafiteau située non loin du lotissement.

Les 38 premiers logements ont d'ores et déjà été livrés et constituent la première tranche des travaux.

Ce programme immobilier répond à des critères d'urbanisme identiques à ceux des Antilles françaises et à des normes parasismiques et anticycloniques très rigoureuses. Il a introduit en Haïti la technique jusqu'alors peu utilisée du béton banché.

20 mois après le séisme, les constructions de Lafiteau constituent toujours le seul programme immobilier « en dur » d'Haïti, un programme jugé exemplaire par les différentes instances présentes sur le terrain.

# Nous avons toujours besoin de vous !

Nous avons collecté à ce jour plus de 2,5 millions d'euros. Merci à tous. Haïti a encore besoin d'aide.

Si l'Hôpital français a retrouvé son autosuffisance et presque achevé ses travaux, il doit néanmoins trouver des financements pour renouveler un matériel souvent obsolète et acquérir le matériel nécessaire au fonctionnement des nouvelles salles d'opération.

Quant au quartier d'habitations de Lafiteau, il nécessite des besoins plus importants car seule la première tranche des travaux et le début de la seconde ont été financées (soit 2,5 sur les 6 millions d'euros nécessaires).

## COMMENT NOUS AIDER ?

**Paiement par Internet :** en se rendant directement sur le site de la Fondation du Crédit Mutuel, rubrique Urgence Haïti : <http://fondation.creditmutuel.com>. Si vous ne disposez pas d'un accès à Internet vous pouvez néanmoins faire un don par chèque.

**Paiement par chèque :** en apportant un don par chèque à l'ordre de « **Fondation de France/Fondation du Crédit Mutuel/Haïti** » de : ..... euros  
écrire en toutes lettres : .....

J'autorise la Fondation du Crédit Mutuel à affecter le montant de mon don au financement des projets de solidarité et de reconstruction qu'elle développe en Haïti\*.

**Dans le cas du paiement par chèque, bulletin à renvoyer, accompagné du chèque, par courrier affranchi à :** Fondation du Crédit Mutuel, 88-90, rue Cardinet 75 847 Paris cedex 17, **en précisant :**

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal/Ville : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

Signature : .....

Votre don donne droit à une réduction d'impôts égale à 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable. Le reçu fiscal vous sera adressé directement par la Fondation de France à l'adresse mentionnée sur le formulaire Internet ou sur le formulaire ci-dessus.

\* Pour plus d'informations sur les actions financées, rendez-vous sur le site de la Fondation du Crédit Mutuel.

**Crédit Mutuel**  
**LA banque à qui parler**